

Sujet : RETAILLEAU Nadege demande : PEB aérodrome de Vinon

Date : Sat, 20 Jul 2019 18:03:40 +0200

De : Nadege RETAILLEAU

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance des documents relatifs à la révision du PEB ('Plan d'exposition au bruit') qui délimite des zones selon le degré de « gêne sonore ».

Habitant une de ces zones (route de l'aérodrome !), je tiens à m'exprimer sur cette gêne sonore que nous pouvons vivre au quotidien.

En effet, il y a de nombreux planeurs qui enchaînent les départs pour décoller, tractés par des appareils motorisés bruyants.

En fin de journée, cela laisse place à une suite de planeurs qui frôlent les habitations.

Egalement, il y a de plus en plus de survols en hélicoptères (même tard le soir).

Au-delà du bruit gênant, il faut donc également considérer la dangerosité de la zone, et maintenir une limite zone C garantissant un minimum de confort et de sécurité.

Par ailleurs, alors que près de 50 logements sont déjà accordés dans cette zone, demander à revoir cette limite pour augmenter le foncier disponible et y construire de nouveaux logements sociaux ne semble pas compatible avec les risques, nuisances et limites de hauteur imposées dans la zone (Il existe par ailleurs d'autres zones plus appropriées et non concernées par le PEB pour étendre les constructions sur la commune).

Au regard de ces différents éléments, une limite pour la zone C entre lden 55 ou 54, tel que proposé dans le projet, est un compromis raisonnable.

Bien cordialement,

N.Retailleau

Profil : particulier

Nom : RETAILLEAU

Prénom : Nadege